



Rapport 2016 d'activité



Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer

www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr

Sommaire

Missions	3
Mer et Port	4
Agriculture et Alimentation	8
Biodiversité	10
Routes	12
Constructions et Bâtiments	14
Aménagement	16
Risques	17
Énergie, Déchets	19
Antenne de Miquelon	20
Organisation et Moyens	22

Éditorial

La direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer (DTAM) est un service technique au cœur de la vie de l'archipel, qui participe à son développement de même qu'à la connaissance et à la protection de son territoire.

Elle met en œuvre dans l'archipel les missions de l'État et accompagne les projets des collectivités, dans le cadre de la mise à disposition auprès de la Collectivité Territoriale notamment.

Vous trouverez dans les pages suivantes les moments forts de notre action 2016.

Ce rapport est également pour nous l'occasion de vous présenter le large éventail de nos missions qui évolue et s'enrichit régulièrement.

*Très bonne lecture,
L'équipe de direction*

Missions



La DTAM en quelques mots

La direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer (DTAM) a été créée le 1^{er} janvier 2011 dans le cadre de la mise en place de la réforme de l'administration Territoriale de l'État (RéATE). Avec la direction de la Cohésion sociale, du Travail, de l'Emploi et de la Population (DCSTEP), elle est l'autre grande direction interministérielle de l'Archipel.

La DTAM est sous la double tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Pour certaines missions, elle dépend également du ministère de la Cohésion des territoires. Elle assure ainsi des missions dévolues aux directions de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL), aux directions de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) et aux directions de la Mer (DM) présentes dans les autres départements et collectivités d'outre-mer.

La DTAM est par ailleurs mise à disposition de la Collectivité Territoriale en tant que de besoin en vertu de la loi organique de 2007 et d'une convention datant du 27 novembre 1989, complétée par des décisions particulières. Elle gère le patrimoine de la Collectivité Territoriale, effectue des missions d'ingénierie technique et lui apporte son aide dans l'exercice de ses compétences.

Nos missions

Vous découvrirez au fil des pages les différentes missions des services, illustrées par les grandes actions 2016 et les projets 2017. Présente dans plusieurs domaines, la DTAM assure la mise en œuvre des politiques publiques de l'État. Partenaire des collectivités, elle les assiste sur le plan technique et concourt avec elles au développement de l'Archipel.

Des missions spécifiques

Le contexte singulier de l'archipel conduit la DTAM à exercer des missions spécifiques :

- Gestion et développement du port d'intérêt national (absence de concession),
- Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,
- Service des mines adapté (contrôle des véhicules importés, pour le compte du ministère de l'Industrie) et contrôle technique périodique adapté des véhicules,
- Organisation des examens théoriques et pratiques du permis de conduire,
- Connaissance et protection de la biodiversité marine et terrestre,
- Représentation de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) depuis décembre 2008,
- Maîtrise d'œuvre bâtiment pour l'État et la Collectivité Territoriale,
- Inspection de sûreté et de sécurité des navires professionnels,
- Audit ISM (International Safety Management) et ISPS (International Ship and Port Facility Security) des compagnies maritimes,
- Délivrance du permis plaisance,
- Gestion de l'aéroport de Miquelon pour le compte de la Collectivité Territoriale, notamment par la mise à disposition d'agents de l'Antenne de Miquelon,
- Contrôle des ouvrages sous-marins par la cellule Plongée,
- Gestion du bureau de la main d'œuvre portuaire,
- Etc.

En 2016, comme pour les années précédentes, l'activité de la DTAM dans le domaine maritime a été particulièrement variée. En plus des dossiers liés au fonctionnement courant du service, l'année a été marquée par quelques actions fortes, notamment au profit d'une meilleure connaissance et protection du milieu marin local.

Mieux comprendre les phénomènes marins et sous-marins

Les équipes maritimes de la DTAM collaborent, depuis plusieurs années déjà, avec les services techniques nationaux à la mise en place et l'entretien d'instruments de mesure des phénomènes marins.

En plus du houlographe et du marégraphe installés à position fixe, des courantomètres sont régulièrement implantés en divers lieux. À l'heure actuelle en effet, la connaissance des courants entourant l'archipel demeure partielle. Pourtant cette donnée se révèle très importante dans plusieurs domaines : pêche, aquaculture, gestion des pollutions ou encore développement des énergies marines renouvelables. Les différentes données recueillies par la DTAM et interprétées par IFREMER et le SHOM sont disponibles [en ligne](#) au bénéfice des marins et plaisanciers comme des services techniques.

En 2016, une étude de courantologie a été initiée, en partenariat avec IFREMER, dans le Grand Barachois de Miquelon. L'objectif est de comprendre la dynamique de renouvellement des eaux de la lagune et les mouvements des sédiments. Après les mesures de courants achevées en 2016, la bathymétrie de la lagune devrait être réalisée en 2017.



Les équipes de l'unité Port, Phares et balises (marins, plongeurs et techniciens), travaillent de concert avec les services techniques nationaux pour positionner, entretenir et recueillir les données des différents instruments de mesure. Ici un courantomètre.

Assurer la sécurité de la navigation et des installations portuaires

Plusieurs chantiers ont été menés par les équipes maritimes en 2016. Ces actions sont réalisées en complément des missions courantes de maintenance des équipements.

Un nouvel atelier plus grand et un stock POLMAR accessible rapidement

2016 aura été l'année d'inauguration du nouvel atelier « Quais ». Conçu et construit pour partie en régie, le nouvel immeuble plus vaste permet de mieux stocker le matériel et d'accueillir de grandes structures, comme des appontements flottants entiers pour réaliser les opérations de maintenance hivernale. Le bâtiment dispose également d'un local dédié aux équipements de lutte contre les pollutions marines POLMAR. Depuis la fin 2016, ce matériel est donc plus accessible pour une intervention rapide des équipes en cas de pollution de nos eaux.



Le « stock » POLMAR représente un matériel volumineux qui doit être accessible pour être déployé rapidement en cas de pollution. Le nouveau local de l'atelier Quais inauguré en 2016 permet une mise en œuvre plus rapide de ce matériel.

Sécurisation des pontons de l'Anse à Rodrigue

Le chantier de réfection des appontements de l'Anse à Rodrigue a été lancé fin 2016 avec la réalisation d'un appontement test. L'objectif est de réaménager les appontements pour améliorer le confort des usagers. En 2017, l'opération devrait s'étendre à l'ensemble des appontements de l'anse.

Œuvrer pour la sécurité de la navigation et des activités nautiques

- Instruction et suivi du dossier de construction du navire P'tit Gravier, qui assurera la desserte de l'Île-aux-Marins.
- Instruction et suivi des manifestations nautiques (jeux nautiques, course Halifax-Saint-Pierre).
- Assistance technique à la préfecture dans le cadre des recherches de deux plaisanciers en juillet 2016.



Le port de Saint-Pierre, en partie pris par la glace. En arrière-plan, le nouveau bâtiment de l'atelier Quais.



Touristes et plaisanciers se croisent dans le port ancien de Saint-Pierre.



Négociations sur les quotas de pêche, visite de sécurité des navires ou encore sécurité sociale des marins ; la DTAM et ses partenaires accompagnent l'industrie maritime de l'archipel au quotidien.

Apporter une assistance technique et contribuer au développement maritime local

Plusieurs missions techniques ont été menées en 2016

- Assistance à la préfecture dans le cadre de la nouvelle délégation de service public maritime.
- Participation pour la première fois à l'OCSAN, organisation qui gère la pêche du saumon de l'Atlantique, pour y défendre les intérêts de l'Archipel.
- Participation aux réunions franco-canadiennes pour défendre le quota de flétan blanc, en plus des rencontres classiques liées à l'activité quotidienne.

Des actions de maintenance courantes, mais essentielles

En marge de ces quelques actions « phares », des missions plus courantes d'entretien des ouvrages ont été menées :

- La réfection du feu du Petit Saint-Pierre : aménagement du support aérogénérateur, réparations des façades du local technique et mise en peinture complète de la tourelle.
- Les travaux de quai à l'Île-aux-Marins, avec la réparation des défenses de quai, la construction d'échelles d'aluminium et leur pose en remplacement des anciennes échelles de bois vétustes et inadaptées.
- La mise en conformité électrique et la réfection générale des réseaux du môle de la Douane.
- La pose de protection cathodique du môle frigorifique.
- La réfection des blocs prises REEFERS du quai du Commerce n°3.
- La réfection de l'éclairage public des infrastructures portuaires : évolution vers la technologie LED, avec 37 % des points d'éclairage modifiés en 2016.
- Le dossier de réhabilitation des digues du port : accompagnement de l'entreprise en charge de la maîtrise d'œuvre et suivi du dossier de marché.



Le feu du Petit Saint-Pierre, au nord-est du port de Saint-Pierre, a retrouvé ses couleurs en 2016.



Pour l'entretien des phares, les agents de l'unité Port, Phares et Balises sont formés aux travaux en hauteur.



Le chalutier Béothuk partage le quai Roselys avec le Fulmar, autre chalutier maintenant converti en patrouilleur de la Marine Nationale.

2016 : quelques chiffres clefs

- 13 navires en cale sèche pour 37 semaines d'occupation.
- 37 interventions de déneigement et salage pour 400 heures effectuées par les 6 agents de l'atelier Quais dans le cadre de la viabilité hivernale 2015/2016.
- 65 sorties réalisées par le baliseur (20 interventions dans les limites administratives du port sur les établissements de signalisation maritime (ESM) et équipements de plaisance mais aussi 45 interventions extérieures sur ESM et autres missions, comme la courantologie).
- Plus de 200 licences de pêche professionnelle délivrées.
- 15 sessions de permis plaisance et 61 permis établis.
- 39 visites de sécurité à bord des navires professionnels de l'archipel ou en construction.
- 21 nouvelles immatriculations et 100 actes liés aux modifications dans les caractéristiques du navire.



L'Antenne de Miquelon gère l'exploitation du port local, en lien avec les services de Saint-Pierre. Les agents de l'atelier Quais entretiennent les infrastructures, comme les appointements flottants remisés pour l'hiver.

Perspectives 2017

- Étude de la courantologie de l'archipel : Poursuite de la collaboration débutée en 2014 avec IFREMER dans le cadre de cette étude visant à cartographier les différents courants entourant l'archipel. Les équipes de la DTAM assure la mise à l'eau des courantomètres et la transmission des données à IFREMER.
- Réhabilitation des digues du port de Saint-Pierre : Malgré la surveillance et l'entretien régulier, les digues du port, construites dans les années 1960, portent aujourd'hui la marque du temps et des assauts répétés des houles hivernales. Suite à une étude du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) en 2016, des travaux d'ampleurs seront réalisés en 2018 pour rapporter des protections d'enrochement sur l'ouvrage.



La plaisance relève de la responsabilité de la Collectivité Territoriale qui finance les opérations d'entretien et d'investissement. La DTAM réalise la majorité des travaux courants, dans le cadre de la mise à disposition des services auprès de la Collectivité.



Au programme des travaux 2018, la rénovation des digues du port de Saint-Pierre, très exposées en période hivernale.

Agriculture et Alimentation

Accompagner les porteurs de projets agricoles

La DTAM est au cœur de l'accompagnement technique et financier de la filière agricole locale. Elle organise les commissions agricoles qui attribuent les aides financières de l'État, participe à celles de la Collectivité Territoriale et assure le suivi des dossiers. Sur le terrain, à Saint-Pierre et particulièrement à Miquelon, elle est aux côtés des agriculteurs pour leur apporter des conseils sur le montage des dossiers financiers.

En 2016, l'État (ministère de l'Agriculture et l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer - ODEADOM) a ainsi versé 436 000 € pour l'appui aux projets locaux. Le service Agriculture de la DTAM a également assuré, pour le compte de l'État et de la Collectivité Territoriale, l'organisation des commissions agricoles (CMA-OGAF et CAA) qui ont examiné 24 dossiers et attribué 553 000 € de subventions. La majorité de ces subventions est destinée à financer des équipements communs.

C'est à Miquelon que la majorité des projets agricoles se développent. Un agent du service chargé de l'agriculture est affecté à l'Antenne de Miquelon. Des agents de Saint-Pierre s'y rendent également régulièrement en mission.



2016 aura également été marquée par la mise en place du Comité technique agricole (CTA). Créé en 2015 lors des ateliers de l'agriculture, ce nouveau comité s'est réuni 18 fois en 2016. Il a permis de donner un avis technique sur les dossiers d'aide, de mener une réflexion et des travaux pour le développement agricole et de lever certaines difficultés rencontrées par les exploitants agricoles. De mai à septembre, l'ensemble des exploitations a été visité par le CTA afin de poser des éléments de diagnostic.

Suite à la modification réglementaire parue en juillet, le service Agriculture a également travaillé sur la mise en place de la nouvelle Commission territoriale de l'agriculture et de l'aquaculture (CTAA) dont la réunion de préfiguration s'est tenue en décembre 2016.

Une mission de l'ODEADOM a été organisée en septembre 2016. Des réflexions ont été menées autour de certaines problématiques, telles que la rentabilité des exploitations, le financement des projets, les besoins propres à l'archipel, l'installation de nouveaux agriculteurs, etc. 2016 représente également une année charnière dans le fonctionnement de l'ODEADOM. Depuis novembre, les modalités de fonctionnement ont été modifiées et l'instruction des dossiers a été décentralisée sous l'autorité du préfet.

Enfin, le service Agriculture a participé activement aux réflexions menées sur l'abattoir et a suivi le plan de financement notamment au niveau de l'ODEADOM. Les travaux ont démarré fin 2016 et la mise en service est attendue pour l'automne 2017.



L'abattoir de Miquelon devrait être opérationnel à l'automne 2017. Il permettra l'abattage des volailles, ovins, caprins, bovins et porcins dans le respect des règles sanitaires européennes.

Agriculture et Alimentation

Assurer la sécurité et la qualité de l'alimentation

Qu'elles soient importées ou produites localement, les denrées alimentaires sont contrôlées par le service Agriculture, Alimentation, Eau et Biodiversité de la DTAM. Ces contrôles se font à l'importation, lors de la production, de la transformation, de la distribution ou avant l'exportation. En 2016, plus de 1 200 analyses ont ainsi été réalisées sur des produits alimentaires fabriqués dans l'archipel, sur des coquillages et sur l'eau des zones aquacoles. 180 contrôles aux frontières ont également été effectués.

Afin d'ouvrir des marchés aux producteurs locaux, la DTAM travaille à la reconnaissance du statut zoo-sanitaire de l'archipel. Grâce à ces travaux, depuis l'automne 2016, Saint-Pierre et Miquelon est maintenant inscrit sur la liste des pays tiers autorisés à exporter des produits à base de viande de volailles vers l'Union Européenne.

Le service s'attache également à promouvoir la qualité nutritionnelle et « organoleptique » de l'alimentation, notamment dans le cadre du Plan National pour l'Alimentation (PNA). En 2016 pour la première fois, deux organismes de l'archipel ont répondu à l'appel à projets lancés dans le cadre de ce plan.

Perspectives 2017

- Un nouvel abattoir pour Miquelon : Cet établissement disposera d'une chaîne d'abattage de volailles, d'une chaîne ovins / caprins et d'une chaîne bovins / porcins répondant aux conditions sanitaires européennes. À ce titre, l'abattoir de Miquelon, en cours de construction par la commune, est à la fois une assurance pour la qualité sanitaire des aliments et un outil pour le développement des exportations.



En plus des missions liées à la sécurité sanitaire des aliments, la DTAM est maintenant chargée de relayer localement les orientations du Programme National pour l'Alimentation (PNA) dont un des objectifs est la lutte contre le gaspillage alimentaire.

2016 : quelques chiffres clefs

- 8 exploitations agricoles.
- 50 établissements de remise directe (restaurants, boucheries, traiteurs, boulangeries...).
- Plus de 1 200 analyses réalisées sur des produits alimentaires fabriqués dans l'archipel, sur des coquillages et sur l'eau.
- Plus de 180 contrôles aux frontières effectués.
- Plus de 60 certificats pour l'exportation de produits de la pêche émis.

Biodiversité

Protéger notre biodiversité... ensemble

La protection de la biodiversité locale est une préoccupation grandissante. Mais cette protection de notre biodiversité ne peut se faire qu'en collaboration et avec l'appui des différents acteurs locaux, institutionnels et associatifs. En 2016, l'État a consacré 107 500 € à ces missions.

Une agence de la biodiversité locale

L'actualité majeure de cette année 2016 sur le volet biodiversité est sans doute la venue dans l'Archipel des préfigurateurs de l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB). Les tables rondes et réunions organisées avec les différents acteurs lors de cette visite ont été marquées par la volonté commune de mettre en place une véritable agence régionale de la biodiversité afin de répondre aux problématiques exprimées localement. Les travaux de construction de cette agence régionale, confiés à une équipe projet constituée d'acteurs locaux (DTAM, Collectivité Territoriale, ONCFS, IFREMER et associations), se poursuivent en 2017.



Christophe Aubel, directeur de l'AFB, est venu présenter l'agence et rencontrer les acteurs locaux en juin 2016. La création d'une agence locale de la biodiversité faciliterait la collaboration entre les acteurs locaux et l'information du grand public afin de mieux répondre aux problématiques propres au territoire.



Les agents de la DTAM et de l'ONCFS collaborent lors de l'échouage d'une orque derrière Galantry. À Saint-Pierre comme à Miquelon, les agents détenteurs de la carte verte interviennent lors des échouages, notamment pour prélever des échantillons biologiques envoyés au Réseau National Échouage.



En période estivale, des agents de différents services apportent leur aide au service chargé de la protection de la biodiversité pour réaliser des comptages des parasites de la forêt.

Mieux connaître les populations de phoques

Les travaux du comité de suivi des phoques, amorcés en 2015, se sont poursuivis en 2016. L'experte du Centre d'Études Biologique de Chizé (CEBC), Cécile VINCENT, est revenue dans l'archipel pour présenter ses travaux de synthèse et ses préconisations sur les moyens à mettre en œuvre pour étudier les populations de phoques de l'archipel. Dans les années à venir, la collaboration avec les partenaires scientifiques et associatifs se poursuivra afin de mieux comprendre l'évolution des populations de phoques et développer des pratiques permettant une meilleure cohabitation entre l'espèce et les activités humaines. Des missions de scientifiques canadiens sont notamment prévues.

De plus en plus d'actions pour la préservation de la biodiversité

En marge des grandes actions du service, de nombreuses missions biodiversité, toutes aussi importantes, sont réalisées. Pour cela, en plus des agents spécialisés, la DTAM mobilise des agents de ses ateliers. La participation des partenaires externes, associatifs notamment, est également du plus grand secours.

Quelques actions 2016 :

- Suivi des espèces exotiques envahissantes marines (crabe vert et tuniciers).
- Représentation locale du Réseau National Échouage des mammifères marins à SPM : formation de plusieurs agents par Pélagis pour l'obtention de la carte verte, leur permettant d'intervenir en cas d'échouage.
- Plan de lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont la population semble en forte progression selon les résultats de piégeage d'insecte réalisés en 2016.
- Organisation des réunions de la commission territoriale de la chasse et de la faune sauvage, dont deux réunions se sont tenues en 2016. À ce titre, un projet d'arrêté ministériel a été déposé pour fixer les modalités de vente de produits de venaison (grand gibier).
- Élaboration du plan POLMAR biodiversité.
- Suivi des pluviers siffleurs, canard harlequin, etc.



Préserver la biodiversité est un des moyens d'assurer la pérennité de nombreuses activités économiques, la pêche notamment.

Perspectives 2017

- Mise en place d'une agence régionale pour la biodiversité de Saint-Pierre et Miquelon : Institutions et associations travailleront de concert pour identifier les enjeux locaux en matière de biodiversité et les outils à mettre en place pour préserver la qualité des milieux naturels terrestres et maritimes. En plus de l'intérêt écologique qu'elle représente, la richesse de la biodiversité locale est essentielle au maintien de nombreuses activités humaines : pêche, agriculture, aquaculture...



Dans le cadre de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, la collaboration du grand public est essentielle. Chacun peut signaler leur présence et participer à réduire la propagation des espèces qui menacent le patrimoine naturel local.

« Un projet, une étude, une mission... on vous en parle », c'est le slogan utilisé pour marquer la volonté de profiter des missions scientifiques ou de la mise en place de projet pour partager avec le grand public. En 2016, trois conférences-débats ont ainsi été organisées : visite de l'Agence Française pour la Biodiversité, missions sur les phoques et les mollusques bivalves. Les études sont également publiées sur le [site internet de la DTAM](#).

Sur la route : sécurité des usagers et protection de l'environnement

Du sel en « bouillie » sur les routes

Depuis le début de l'hiver 2016, la DTAM utilise de la « bouillie de sel » pour déglacer les routes de Saint-Pierre. Ce mélange constitué de sel et de saumure agit plus rapidement, plus efficacement et par temps plus froid. Moins consommateur en sel, ce procédé est également plus économique et plus respectueux de l'environnement. Grâce à la centrale achetée en 2016, la DTAM peut maintenant produire sa propre saumure (mélange d'eau et de sel à 23 %) qui est ajouté au sel sec lors de l'épandage pour former la bouillie de sel.

Pour mieux comprendre les effets de la bouillie de sel, ses avantages, inconvénients et limites, deux formateurs sont venus de métropole en novembre pour plusieurs sessions de formations à l'attention des agents et des encadrants.

À Miquelon, l'antenne est désormais dotée d'une saleuse permettant de sécuriser les interventions de salage.

L'utilisation d'un mélange de saumure, produite grâce à la centrale acquise en 2016, et de sel permet des interventions plus efficaces, plus écologiques et plus économiques.



Le contrôle des travaux de l'aéroport

Le Laboratoire Bâtiments et Travaux Publics (BTP) de la DTAM a été grandement sollicité lors des travaux de réfection des parkings de l'aéroport de Saint-Pierre. L'analyse des matériaux mis en œuvre et des enrobés utilisés a été réalisée en collaboration avec les services techniques (CEREMA¹) du ministère de la Transition écologique et solidaire.



Le laboratoire BTP de la DTAM réalise, pour le compte de l'État, des collectivités ou des entreprises, différentes analyses de sol et de matériaux. En 2016 et encore en 2017, le laboratoire participe aux travaux de rénovation de la piste de l'aéroport Saint-Pierre-Pointe-Blanche.

Sécurité routière et examen des permis de conduire

L'année 2016 aura été une année de consolidation de l'organisation mise en place en 2015 avec la venue tous les un à deux mois, entre avril et décembre, d'un inspecteur des permis de conduire et de la sécurité routière (IPSCR). Six missions ont ainsi été organisées cette année pour la mise en place des examens pratiques des permis de conduire. En parallèle, des sessions régulières de l'examen du Code de la route ont été organisées par les services de la DTAM.

¹ CEREMA : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

2016 : quelques chiffres clefs

- 2 camions financés par l'État et la Collectivité Territoriale ont été affectés respectivement au District routier de Saint-Pierre et à l'atelier Routes de l'Antenne de Miquelon.
- 6 missions d'inspecteurs des permis de conduire ont été organisées et 20 journées correspondant à 32 séances d'épreuves du code de la Route ont été proposées.
- 5 agents d'exploitation spécialisés ont été recrutés pour remplacer les départs et maintenir le service à la population notamment, mais aussi renforcer l'équipe de l'aéroport de Miquelon où désormais 4 agents contribuent à la sécurité et la régularité du transport aérien.



Les agents de la DTAM sont mobilisés dans le cadre de missions pour le compte de l'État ou de la Collectivité Territoriale.



Pour assurer la surveillance du réseau et le bon déroulement des opérations de salage, déneigement et évacuation, un plan de viabilité hivernale est mis en place de décembre à avril.

Perspectives 2017

- Code de la Route : suite à l'obtention de l'agrément national, La Poste devrait reprendre l'organisation des examens théoriques.
- Renouvellement de la couche de roulement de la piste de l'aéroport de Saint-Pierre Pointe-Blanche : le laboratoire de la DTAM sera de nouveau grandement sollicité pour l'analyse des matériaux mis en œuvre pour un des principaux chantiers BTP 2017.
- Suite et fin du chantier de réseau de chaleur : en collaboration avec les maîtres d'ouvrage (Archipel Développement) et maîtres d'œuvre, les agents de la DTAM veilleront à maintenir des conditions de circulations sécuritaires.

Constructions et Bâtiments

C'est souvent sur la route ou encore sur les chantiers que les agents de la DTAM sont les plus visibles. Ces missions de conception et d'entretien des infrastructures, essentielles au fonctionnement et au développement du territoire, évoluent pour tenir compte de nouveaux enjeux, environnementaux notamment.

Quelques grands chantiers de construction et d'aménagement

Le Square Joffre : réaménager le parc urbain historique en un espace multifonction

Sur la base des éléments caractéristiques du « jardin public » cher aux saint-pierrais, le service aménagement de la DTAM a proposé à la Collectivité Territoriale un projet de réaménagement complet en créant un espace multifonctionnel contemporain.

Le nouveau parc comprend ainsi une placette mettant en valeur le monument des marins, un espace scénique tirant profit du relief du terrain ainsi que des entrées réaménagées pour un accès sécurisé et de nouvelles perspectives sur le square.

L'aménagement reprend les grilles originales du square et y ajoute des éléments contemporains afin de créer un aménagement polyvalent, faisant la part belle aux éléments historiques et privilégiant les perspectives sur le phare et sur la ville.

Le square a été inauguré fin septembre 2016. Le montant total des travaux financés par la Collectivité Territoriale avoisine les 1,3 M€.



Les principaux éléments forts de l'aménagement du square Joffre : les gradins en pente douce ; les multiples espaces de jeu, de rencontre ; l'espace scénique ; le cheminement piéton guidant le regard vers le phare et la ville et menant vers le monument aux marins et la place d'armes.



Le 30 septembre, la population est venue nombreuse à l'inauguration du square organisée par la Collectivité Territoriale.



Autre vue sur le square, depuis la nouvelle entrée nord.

Patinoire : réhabiliter le bâtiment et assurer la saison 2016-2017

La patinoire de Saint-Pierre a grandement mobilisé les équipes, pour des travaux prévus de ventilation de la halle de patinage et de réfection des installations de froid (2,3 M€ de dépenses). Des études ont également été réalisées pour la mise aux normes de l'électricité, de la plomberie, du chauffage et de la ventilation dont les travaux sont prévus en 2017. Mais l'actualité retiendra surtout le problème de fuite du réseau d'eau glycolée permettant la réalisation de la glace qui a nécessité la recherche de solutions provisoires et le lancement de consultation en urgence afin de permettre l'ouverture de la patinoire pour la saison 2016-2017.

Gendarmerie : déconstruction et désamiantage du « B2 »

Ravagé par un incendie en 2012, le bâtiment B2 de la Gendarmerie a été déconstruit en 2016. Il s'agissait d'un chantier complexe compte tenu de la présence d'amiante, ayant nécessité l'intervention d'une entreprise spécialisée, et de l'obligation de maintenir en fonction la chaufferie commune à l'ensemble du complexe, située dans ce bâtiment.

Et des chantiers perturbés

La liquidation judiciaire de l'entreprise CDI aura bloqué durant plusieurs mois des chantiers importants : la gare maritime, le hangar sous douane, la maison de la nature et de l'environnement, le francoforum. Les équipes de l'unité Constructions Publiques ont dû, en accord avec le maître d'ouvrage (Collectivité Territoriale), trouver des solutions, faire réaliser des travaux d'urgence et relancer des marchés.

Constructions et Bâtiments

Les autres opérations de constructions publiques suivies par la DTAM en 2016

Sous conduite d'opération DTAM et maîtrise d'ouvrage CT :

- Réhabilitation et extension de la gare maritime. Montant de l'opération : environ 5,4 M€.
- Construction d'un hangar sous douane sur le quai du commerce. Montant de l'opération : environ 3,4 M€.
- Construction de la Maison de la Nature et de l'Environnement à Miquelon. Montant de l'opération : environ 3,7 M€.

Sous maîtrise d'œuvre DTAM et maîtrise d'ouvrage CT :

- Entretien du Centre équestre de la Collectivité ; divers travaux pour un montant d'environ 81 000 €.
- Ventilation et eau chaude sanitaire de la Maison de l'Enfant. Montant : environ 235 000 €
- Aménagement des zones de stockage à la Quarantaine. Montant : 14 000 €.
- Remplacement des menuiseries du Centre Georges Gaspard. Montant : environ 152 000 €

Sous maîtrise d'œuvre DTAM et maîtrise d'ouvrage État :

- Réfection de la toiture de la résidence préfectorale. Montant : environ 27 000 €
- Remplacement des menuiseries du bâtiment du quai de l'Alysse de la DTAM. Montant : environ 188 000 €.



Dans le chantier de la Maison de la nature et de l'environnement (MNE), la DTAM assure la conduite d'opération, c'est-à-dire une assistance administrative et technique à la Collectivité Territoriale.



La nouvelle gare maritime de Saint-Pierre qui sera inaugurée en 2017 devrait accueillir les deux nouveaux ferries dont la livraison est prévue en novembre. En parallèle de la construction de la gare, la DTAM proposera un aménagement des quais et des aires adjacentes.

Perspectives 2017

- Réalisation de la nouvelle piste à la Patinoire de Saint-Pierre : les techniciens de la DTAM travailleront de concert avec le maître d'ouvrage (Collectivité Territoriale) pour assurer le bon déroulement de ce chantier d'envergure.
- Gare maritime : De nouveaux marchés ont été lancés avec un allotissement étendu à 9 lots. Les travaux ont repris en janvier 2017 et devraient s'achever à l'automne.
- Aménagement de l'aire d'accueil des ferries : En parallèle de la construction de la gare maritime, la DTAM collaborera avec le maître d'œuvre désigné par la Collectivité Territoriale pour l'aménagement des quais et des aires de stationnement et de stockage. Les aménagements proposés par la DTAM viseront notamment à assurer une interface cohérente entre la gare maritime, la place du Général de Gaulle, le square Joffre et à intégrer l'infrastructure au front de mer.
- Hangar sous douanes : Après une « remise en ordre » sur le plan administratif avec la relance de nouveaux marchés en 2016, les travaux relancés en 2017 devraient permettre la réalisation du clos-couvert pour la fin de l'année et la livraison du chantier pour 2018.
- Francoforum : La réfection des façades et menuiseries est prévue en 2017.
- Eau chaude sanitaire du Centre Culturel et Sportif Territorial.

Aménagement

Développer le territoire de façon durable, concrètement c'est mettre en œuvre les politiques d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat, notamment en matière de maîtrise de l'énergie ; contribuer à la connaissance, la prévention et la prise en compte des risques ainsi que gérer et valoriser les déchets. Dans ces domaines, la DTAM et les collectivités collaborent pour développer le territoire, en préservant la sécurité de ses habitants et la qualité de ses milieux.

Accompagner l'habitat, l'urbanisme et l'aménagement

L'observatoire de l'habitat

Courant 2016, les acteurs du logement sur l'Archipel ont souhaité la mise en place d'un observatoire du logement, commun à tous, afin de mieux connaître la situation existante dans ce domaine. Le CEREMA a été choisi pour apporter son appui méthodologique, la DTAM et les partenaires associés mettront en œuvre les préconisations formulées afin de constituer cet observatoire en 2017.

L'application du droit des sols

La DTAM assure la gestion des permis de construire, pour le compte de la commune de Miquelon-Langlade, de la Collectivité Territoriale et de l'État. En 2016, la commune de Saint-Pierre a souhaité que la DTAM assure de nouveau la gestion de l'application du droit des sols sur son territoire.



La partie sud du bourg de Miquelon (à gauche) et le quartier des Graves à Saint-Pierre.

Les aides à l'habitat

L'État, la Collectivité Territoriale et EDF participent conjointement à l'amélioration de l'habitat individuel au travers d'un ensemble d'aides à l'habitat, instruites par la DTAM. Elles sont réparties en 10 types de prime, y compris la prime à la construction qui a été supprimée, mais dont la DTAM continue d'assurer le suivi pendant les 10 ans du versement.

Récapitulatif des aides à l'habitat 2016 (montants payés en 2016)				
Dénomination de l'aide	Nbre de dossiers	Montant État	Montant CT	Total
Entretien revêtement bois (État)	43	133 427 €		133 427 €
Réhabilitation logement ancien (État)	2	15 250 €		15 250 €
Prime à la construction (État + CT)	126	103 320 €	85 414 €	188 734 €
Personnes âgées de plus de 60 ans (État)	23	62 820 €		62 820 €
Propriétaires à faibles ressources (État + CT)	28	60 938 €	53 653 €	114 591 €
Accessibilité (État)	13	64 245 €		64 245 €
Prime à l'acquisition (CT)	216		163 983 €	163 983 €
Construction traditionnelle (CT)	1		3 264 €	3 264 €
Aide Peinture (CT)	97		63 450 €	63 450 €
Prime à l'isolation (CT + EDF)	20		38 455 €	38 455 €
Total	569	440 000 €	408 219 €	848 219 €

Une refonte de ces aides sera proposée en 2017 dans la perspective du futur schéma territorial d'aménagement et d'urbanisme (STAU). Les nouvelles aides privilégieront notamment les économies d'énergie et le développement durable.

Mieux connaître le territoire

Depuis plusieurs années, la DTAM réalise des relevés topographiques de terrain, notamment sur les zones basses et sur les zones côtières pour mesurer les phénomènes d'érosion. En 2016, un relevé topographique laser de l'ensemble du territoire a été réalisé par l'IGN afin de valider et d'affiner les données. Celles-ci, de même que nombre de données diverses sur les infrastructures et sur l'environnement, sont intégrées au système d'information géographique (SIG).

Le suivi du trait de côte des zones littorales

Dans le cadre de la prise en compte des changements climatiques, l'érosion des zones littorales est un élément important qui permet d'appréhender l'évolution du phénomène d'usure des côtes littorales de Saint-Pierre et Miquelon.

En 2016, les levés topographiques des zones sensibles suivantes ont été réalisés :

- à Saint-Pierre :
 - À l'île aux Marins de l'avancée de la cale jusqu'au Sud de l'Isthme, à l'anse à Brossard, à l'anse de Savoyard, à l'anse à Dugué, à l'anse à Ravenel, à la Pointe Blanche et aux Flacous, à l'anse à l'Allumette, et à l'anse à Bertrand.
- à Miquelon :
 - Du nord de l'anse de Miquelon jusqu'à la dune de Mirande, le long de la dune de Miquelon.
 - À l'ouest, de la Pointe du Cheval jusqu'au sud de l'isthme, à l'est, du sud du Goulet jusqu'à l'anse au gouvernement.



Plusieurs dispositifs ont été mis en place par la DTAM et ses partenaires pour suivre et comprendre les phénomènes marins, notamment en ce qui concerne l'érosion littorale et les risques de submersion.

Levé topographique par LIDAR

Afin d'améliorer la connaissance topographique du territoire de Saint-Pierre et Miquelon, et ainsi d'affiner les référentiels locaux, la DTAM a en effet été à l'initiative d'un levé aérien. En octobre 2016, un avion survolait l'archipel avec à son bord un système de mesure de distance basé sur l'émission d'un rayon laser (LiDAR).



En octobre 2016, un levé topographique laser LiDAR a été réalisé par l'Institut Géographique National (IGN). Après analyse et formation des agents de la DTAM par l'IGN, les premières données exploitables ont été livrées au premier trimestre 2017.

Après analyse et calibrage, les données d'altitude du terrain d'une exactitude de 10 à 15 cm et d'une densité de 2 points au mètre carré sont fournies à la DTAM. Ce levé qui fera maintenant référence a permis de confirmer et de préciser les données acquises par la DTAM lors des levés de terrain.

Une plate-forme SIG partagée

Le processus de création de la plate-forme locale de système d'information géographique (SIG), entamé en 2015, s'est poursuivi en 2016. L'État et les trois collectivités ont signé une convention pour la mise en place d'une plateforme inter-services. Elle permettra à terme de disposer d'une base commune de données cartographiques, ouverte partiellement au public. Les services ont déjà procédé à l'acquisition de nouvelles données brutes sur les thématiques de la biodiversité, des risques littoraux, des levés topographiques, sur les différents réseaux (routier, assainissement) et sur l'urbanisme (plans d'aménagement). L'équipe du SIG administre et traite ces données sur la géo-base.

La plate-forme de l'information géographique du territoire permettra à l'État, aux trois collectivités partenaires, et aux organismes souhaitant intégrer le dispositif, de partager différentes données. Grâce au SIG, ces données pourront être représentées géographiquement et croisées afin de permettre une meilleure analyse du territoire. Cette connaissance sera également partagée avec la population, grâce à un portail, créé courant 2017.



Contribuer à la protection des populations

Surveillance des ouvrages hydrauliques

La DTAM, s'assure pour le compte de l'État, du bon entretien et de la bonne surveillance des barrages du Goéland et de la Vigie par son propriétaire (la CT) et son exploitant (la commune de Saint-Pierre). En 2016, une visite de contrôle a été effectuée en février.



L'étang du Goéland, ici en photo, et l'étang de la Vigie constituent les deux réserves en eau potable de la ville de Saint-Pierre.

Au titre de la réglementation du Code minier, la DTAM a instruit une demande de conduite de travaux de recherche de gaz dans les eaux territoriales de Saint-Pierre et Miquelon (après délivrance d'un arrêté ministériel de 2015).

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) au titre de 2016

- Instruction de 2 arrêtés préfectoraux d'autorisation d'exploitation et de 3 arrêtés préfectoraux de prorogation de mise en demeure ;
- Établissement de 3 récépissés de déclaration d'activité au titre des ICPE et d'1 récépissé de changement d'exploitant ;
- Conduite de 4 visites d'inspection ;
- Présentation en commission territoriale de la nature, des paysages et des sites du rapport annuel sur l'exploitation de la carrière du Fauteuil, du rapport sur l'extraction de granulats marins et de la procédure envisagée pour la fermeture de la carrière du Ruisseau Creux à Miquelon ;
- Établissement de 3 avis de complétude sur des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation ;
- Préparation de 2 avis de l'autorité environnementale sur des dossiers de demande d'autorisation d'exploitation.

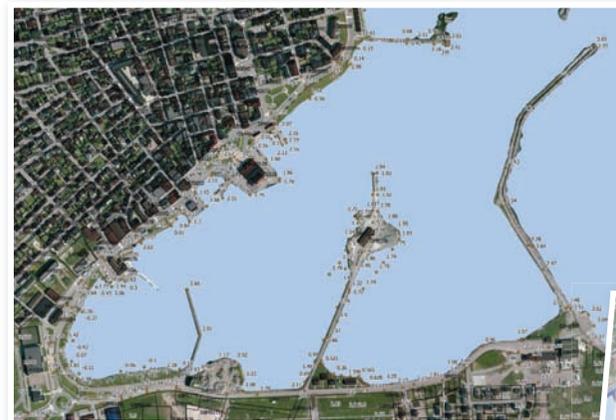
Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL)

Le Préfet a prescrit en mars 2015, l'élaboration d'un PPRL pour l'archipel. L'objectif de ce plan est « d'accompagner l'urbanisation dans les zones exposées à un risque littoral afin de ne pas augmenter la population dans les zones les plus dangereuses, protéger les populations exposées et réduire les dommages aux biens ».

Ce plan se décline en trois grandes phases : caractérisation des aléas (hauteur d'eau prévisible) ; analyse des enjeux (populations et structures présentes) ; réalisation du zonage et du règlement.

Au premier semestre 2016, en collaboration avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), la première phase de caractérisation des aléas a été finalisée. Au second semestre 2016, l'analyse des enjeux a été engagée et a été finalisée en février 2017. L'arrêté approuvant le PPRL, avec la carte de zonage et le règlement, devrait être signé par le Préfet en fin d'année 2017.

[Voir la rubrique sur les risques naturels \(site de la DTAM\)](#)



La rubrique sur les risques naturels du site internet de la DTAM présente différentes données sur le territoire ainsi que de l'information sur le plan de prévention des risques littoraux (PPRL).

Depuis avril 2016, l'information aux acquéreurs et locataires (IAL), rend obligatoire l'information sur le niveau de risques prévisibles de submersion marine (nul à fort) auquel est soumis le bien acheté ou loué. Cette outil, permet, le cas échéant, de se préparer et d'adapter en conséquence l'habitat ou l'usage du bien. Plus d'informations [sur l'internet de la DTAM.](#)



Protéger notre environnement

Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

La Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) de 2015 met en place la « Programmation Pluriannuelle de l'Énergie ». Pour les périodes 2016-2018 et 2019-2023, les territoires doivent proposer des évolutions de leur système énergétique, en déclinant des solutions économes en énergie fossile et en favorisant les énergies renouvelables.

Depuis 2016, l'Archipel de Saint-Pierre et Miquelon a lancé l'élaboration de sa propre PPE. Les propositions ont été établies conjointement par l'État (DTAM) et par la Collectivité Territoriale, en collaboration avec les deux communes. La PPE est constituée de deux documents : un rapport et un décret reprenant les objectifs quantitatifs de développements des énergies renouvelables.

Gestion des déchets

Dès 2014, avec l'appui de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), la DTAM a accompagné la commune de Saint-Pierre pour mettre en place un plan d'actions pluriannuel sur la gestion des déchets. Ce plan est aujourd'hui déployé et la mairie a pu être lauréate du projet « Zéro Gaspillage Zéro Déchet » lancé par notre ministère.

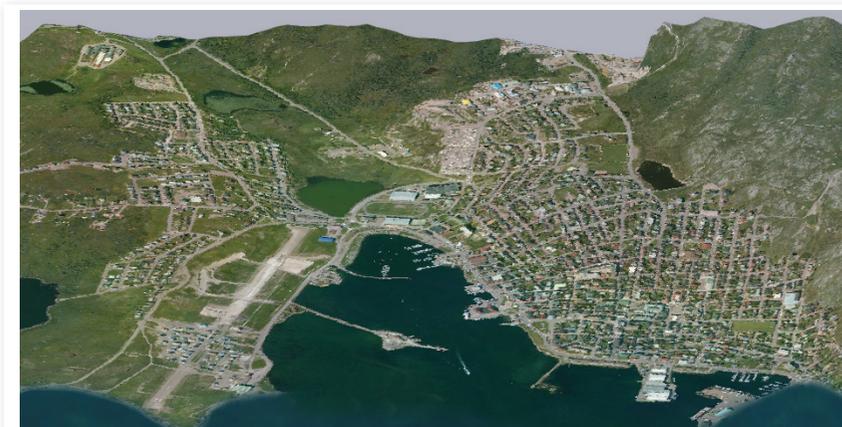
Depuis 2015, la DTAM aide également la commune de Miquelon à mettre en place sa gestion des déchets. Dans ce cadre, en 2016 un programme d'actions a été finalisé et a permis à la commune d'obtenir des financements pour la création d'un centre technique de gestion des déchets. Grâce à ce travail, la mairie de Miquelon pourra, entre autre, se connecter aux filières mises en place sur la commune de Saint-Pierre.

À la suite d'une collaboration étroite entre la préfecture, la DTAM et l'ADEME, une filière de récupération et de valorisation des huiles usagées minérales est opérationnelle depuis 2016 sur l'archipel. Cette filière agréée par la préfecture et financée par l'ADEME, est gérée par une entreprise privée. Elle consiste à collecter et à évacuer les huiles en Métropole afin qu'elles soient valorisées.

En 2016, une partie du « stock historique » a été évacué. Au premier semestre 2017 l'ensemble des huiles pourront être collectées au fil de leur « production ».

Perspectives 2017

- Approbation du Plan de prévention des risques littoraux par le Préfet, avec la carte de zonage et règlement.
- Mise en place effective de la plate-forme SIG partagées.
- Mise en place de la collecte régulière des huiles usagées.
- Refonte des aides à l'habitat de l'État et de la Collectivité Territoriale.



Modélisation 3D de la ville de Saint-Pierre obtenue en associant les données topographiques 2017 du levé LiDAR à la photo aérienne IGN.

2016 : quelques chiffres clefs

- 569 dossiers d'aide au logement instruits.
- 160 profils de trait de côte réalisés.
- 346 planches topographiques assemblées suite au levé LiDAR.
- 31 demandes de permis de construire instruites.

Antenne de Miquelon

Une Antenne pour assurer les missions de la DTAM à Miquelon

Bien plus qu'une subdivision territoriale, l'antenne de la DTAM de Miquelon relaie sur le territoire de Miquelon-Langlade l'ensemble des missions de la DTAM. Placée sous l'autorité hiérarchique du directeur-adjoint et sous l'autorité fonctionnelle des différents chefs de service, l'antenne remplit différentes missions, en constante évolution. L'antenne est aussi le premier interlocuteur de nos partenaires sur Miquelon. Elle participe à des concertations locales et est appelée régulièrement à apporter son conseil et son expertise technique.

Les missions de l'Antenne de Miquelon sont traditionnellement centrées sur l'entretien et la gestion des infrastructures routières et portuaires (études et consultations). Elle collabore activement à l'exécution de certaines missions particulières et ponctuelles (opérations IFREMER, CEREMA, évènements culturels ou sportifs pour le compte de la CT...).



Antenne de Miquelon



Les agents de la DTAM assurent l'exploitation de l'aéroport de Miquelon. Pour réaliser le déneigement et le déglacage de la piste, parfois en urgence, les agents sont régulièrement formés et travaillent en relation étroite avec le service de l'Aviation civile et l'antenne de Météo France.

Ce sont également les agents de la DTAM qui assurent, pour le compte de la Collectivité Territoriale et avec le concours du Service de l'Aviation Civile, l'exploitation de l'aéroport de Miquelon. Quatre agents y sont affectés à temps complet pour assurer la sécurité et la régularité des liaisons aériennes : déneigement et entretien de la piste, information aux pilotes ou missions de pompiers d'aérodrome.



En 2016, un dispositif de tour déportée formé de plusieurs caméras a été installé pour faciliter la coopération et l'assistance du Service de l'Aviation Civile de Saint-Pierre.



Afin d'assurer la sécurité et la régularité des liaisons aériennes, les agents remplissent également des fonctions d'information aux pilotes (AFIS) et de pompiers d'aérodrome (SSLIA).

Afin d'assurer l'accompagnement de l'activité agricole, essentiellement localisée à Miquelon-Langlade, un agent du service Agriculture, Alimentation Eau et Biodiversité, également adjoint au chef d'antenne, y est affecté. Il a notamment pour rôle de suivre les opérations d'abattage et la mise en place du nouvel abattoir dont l'ouverture est prévue en 2017. Des missions agricoles régulières sont également réalisées depuis Saint-Pierre.

La nature de Miquelon-Langlade étant également très riche et son territoire plus étendu, nombre de missions de suivi et de protection de la biodiversité (état de la forêt, recensement des échouages, suivi des espèces exotiques envahissantes...) sont menées sur place par des agents de l'antenne ou de Saint-Pierre en déplacement.



Vue du sud de l'île de Miquelon : la forêt boréale, le Grand Barachois, l'isthme Miquelon-Langlade et l'île de Langlade en arrière-plan. Une nature riche mais fragile.



Accompagnement de l'agriculture et interventions pour la biodiversité comptent parmi les missions des agents de l'antenne de Miquelon.

Organisation et moyens

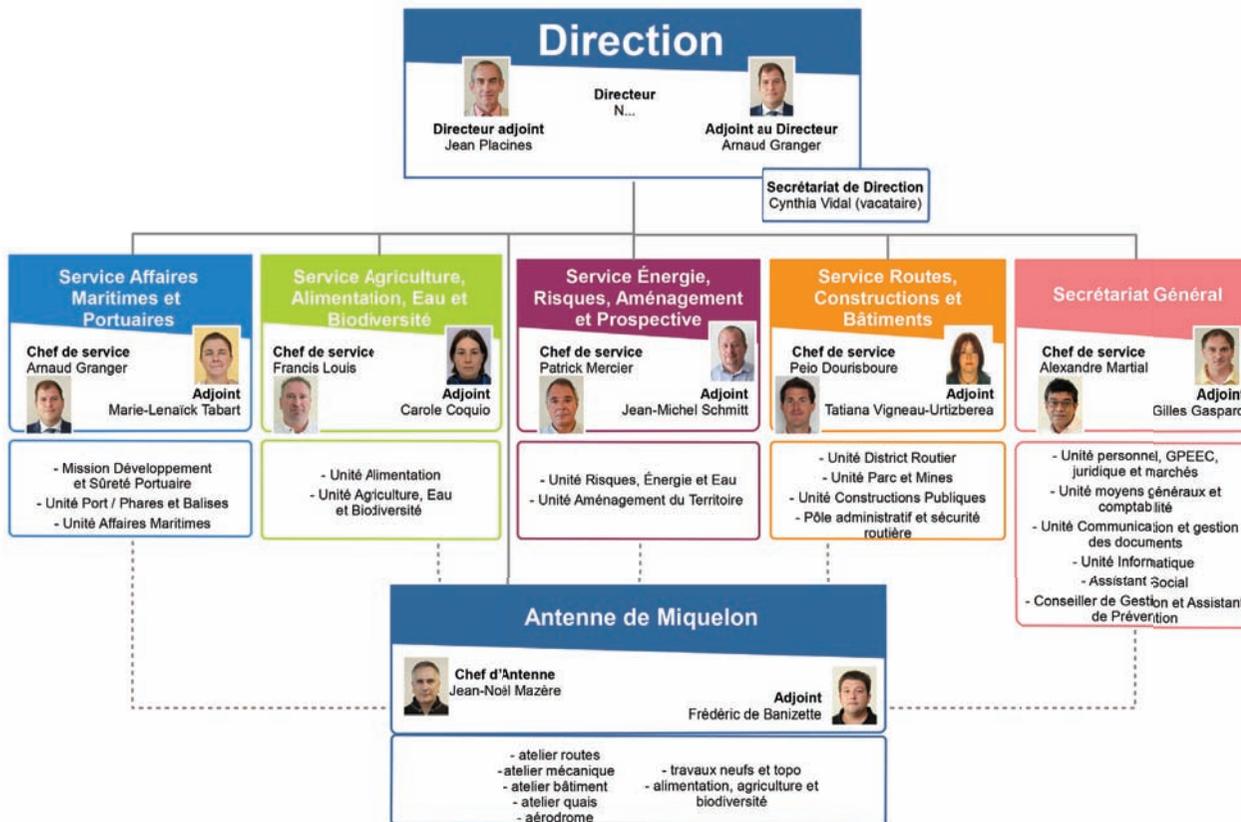
Une nouvelle organisation simplifiée et plus efficace

La DTAM a entamé depuis 2015 une démarche de réorganisation de ses services visant à simplifier et renforcer son organisation.

Auparavant formée de 8 services, sa structure est maintenant constituée depuis novembre 2016 de 4 services et d'un service support, le secrétariat général (SG).

Dirigées par un binôme de chefs de services afin d'assurer la continuité des missions, ces nouvelles entités mutualisent plus facilement les compétences nécessaires à la conduite des projets.

Organigramme général



Un nouveau visuel pour la DTAM



Pour marquer la mise en place de sa nouvelle organisation et mieux représenter ses actions, la DTAM a souhaité se doter d'un nouvel identifiant. Le logo reprend le sigle DTAM, maintenant bien connu, et l'associe au numéro 975 du territoire et à la silhouette simplifiée de l'archipel. Volontairement simple, le logo rappelle que la DTAM est présente sur l'ensemble du territoire.

Organisation et moyens

Les missions d'appui internes

Outre les missions évoquées dans les pages précédentes, sont réalisés par le SG un certain nombre de mission d'appui aux services (moyens généraux, informatique, comptabilité, gestion de compétences, gestion des ressources humaines, communication interne).

Dans le cadre de la mise à disposition auprès de la Collectivité Territoriale et, plus largement en tant que service de l'État, la DTAM assure également un certain nombre de missions support, notamment la gestion des marchés publics et l'appui juridique auprès de ses services et des collectivités.

En plus des concours organisés pour le recrutement de ses agents, la DTAM est également centre d'examen pour les concours nationaux des ministères dont elle dépend. La DTAM accueille également régulièrement des élèves des filières administratives et techniques du collège et lycée pour des stages dans ses ateliers et ses bureaux. En 2016, 26 élèves ont été accueillis dans 11 unités différentes, pour un total de 280 jours de stage.

Vers un Plan Administration Exemplaire

Depuis quelques années déjà la DTAM a mis en place plusieurs mesures pour réduire son impact sur l'environnement et sa production de déchets. L'ensemble de ces actions pourra bientôt être valorisé dans le cadre du Plan Administration Exemplaire (PAE) de la DTAM.

Le principe du PAE

La France, fortement engagée pour la préservation de l'environnement, se doit, à travers ses services, de faire preuve d'exemplarité environnementale. Pour mettre en oeuvre cette exemplarité, la circulaire du Premier Ministre du 17 février 2015 a donné instruction aux ministres d'établir un Plan Ministériel d'Administration Exemplaire (PMAE) pour la période 2015-2020.

Dans les services, le PMAE se décline en PAE, comme celui de la DTAM dont la construction est lancée en 2017 pour une mise en place au 1^{er} janvier 2018.

Déjà plusieurs actions environnementales engagées à la DTAM

Depuis quelques années déjà, les systèmes de chauffage et d'éclairage des ateliers et bureaux ont été revus : des éclairages basse consommation et LED ont été installés dans la majorité des sites et les installations de chauffages ont été rénovées et programmées pour réduire les consommations. Des travaux ont également été engagés pour mieux isoler les bâtiments.

Dans les bureaux, des gestes simples comme la mutualisation des imprimantes, la réutilisation des brouillons et l'allongement de la durée d'utilisation du matériel informatique ont permis des gains substantiels.

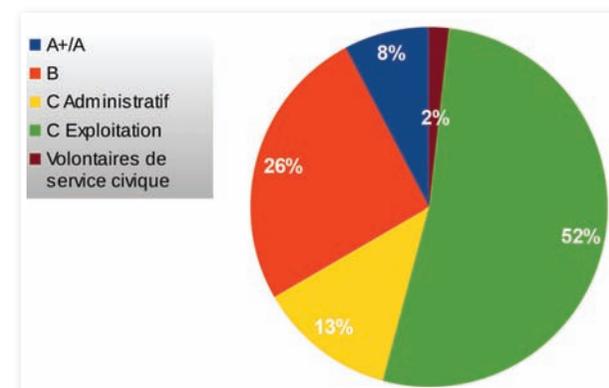
Depuis 2014-2015, et particulièrement en 2016 avec l'ouverture de la déchetterie, la DTAM a mis en place, en concertation avec la Mairie, un tri des déchets dans les bureaux et ateliers. Un bar à huile a également été installé à l'atelier essence ; c'est la fin des petits bidons d'huile ! Grâce aux efforts du service Énergie, Risques, Aménagement et Prospective, l'évacuation sur la métropole d'une première partie du « stock historique » d'huiles usagées s'est concrétisée.

Le PAE permettra de poursuivre et de multiplier de telles actions en faveur de l'environnement. Un groupe de suivi interne sera chargé d'évaluer annuellement le respect des engagements du plan.

Les moyens humains

Au 31 décembre 2016, la DTAM comptait 168 agents. 21 % des agents étaient des femmes et 79 % des agents étaient des hommes. 65 % des agents appartenaient au macrograde C (C Administratif et C Exploitation). 11 postes étaient vacants.

L'âge moyen des agents de la DTAM était de 43 ans pour les femmes et 45 ans pour les hommes.



Répartition des agents de la DTAM en fonction de leurs grades.

Organisation et moyens

Les moyens financiers

En 2016, les moyens financiers ont atteint 24,9 millions € qui se répartissent comme suit :

en €	État	CT	Total
Investissements	1 065 121	8 366 959	9 432 080
Entretien et exploitation	646 045	919 508	1 565 553
Subventions à l'habitat	440 000	377 863	817 863
Subventions aux actions sur la biodiversité	95 610	0	95 610
Aides agricoles	447 625	115 241	562 866
Dépenses de personnel	11 315 254	71 563	11 386 817
Fonctionnement	986 342	55 469	1 041 811
Total	14 995 997	9 906 603	24 902 600

Les activités suivies ont représenté plus de 14 millions € :

Domaines	État	CT	Total
Habitat - logement	440 000	377 863	817 863
Urbanisme, aménagement et constructions publiques	137 142	6 350 681	6 487 823
Éclairage public, réseaux d'eau et assainissement	0	340 293	340 293
Électrification	0	50 231	50 231
Domaine routier (infrastructures et sécurité)	786 470	2 175 392	2 961 862
Domaine portuaire et maritime (infrastructures - signalisation)	898 083	170 481	1 068 564
Infrastructures aéroportuaires	0	148 904	148 904
Surveillance sanitaire (alimentation et végétaux)	53 344	0	53 344
Milieux naturels et biodiversité	101 575	0	101 575
Risques naturels et technologiques	369 865	0	369 865
Agriculture (subventions accordées)	447 625	115 241	562 866
Forêt	19 279	0	19 279
Activités supports	877 207	177 517	1 054 724
Total en k€	4 130 590	9 906 603	14 037 193

Faits marquants du budget 2016

- **Habitat et logement** : 569 dossiers ont été suivis au total. Selon les aides, le financement provient de l'Etat, de la Collectivité Territoriale ou est conjoint.
- **Urbanisme, aménagement et constructions publiques** : Sur les 6,5 million €, la part des opérations suivies au titre du contrat de développement s'est élevée à plus de 2,4 millions €.
- **Éclairage public, eau et assainissement** : Plus de 150 000 € ont été consacrés respectivement à la réfection de l'éclairage public et à l'entretien des stations de refoulement des eaux usées.
- **Domaine routier** : Plusieurs opérations importantes d'entretien préventif des chaussées ont été menées dont la réfection des enrobés pour un montant de 1,12 M €, la protection des routes en terre pour 90 000 € et la rénovation des ponts pour 97 000 €. Plus de 780 000 € ont été investis dans différents matériel dont deux camions respectivement pour Saint-Pierre et Miquelon. Le déneigement a représenté une dépense de plus de 280 000 €.
- **Domaine portuaire** : Les opérations remarquables ont été les travaux de rechargement de la digue de l'Île-aux-Moules pour près de 90 000 € et les travaux sur les réseaux du môle de la douane pour 168 000 €.
- **Infrastructures aéroportuaires** : Sur l'enveloppe 2016, 70 000 € ont été consacrés à l'investissement, dont 33 500 € à la sécurité de la piste.
- **Milieux naturels et biodiversité** : Plus de 95 000 € ont servi à subventionner des actions engagées par des associations et établissements publics de l'État.
- **Prévention des risques naturels** : L'année 2016 a été principalement axée sur le suivi du trait de côte (37 600 €), le recensement et l'étude des zones basses, la constitution d'une base de données géographiques SIG (28 400 €) ainsi que l'étude de la vulnérabilité face aux risques littoraux (18 800 €). 285 000 € alloués sur le fonds de prévention des risques majeurs, dit fonds Barnier, ont permis la réalisation du levé topographique aérien LiDAR aux applications multiples, dont notamment la gestion des risques naturels.
- **Agriculture** : Sur les 562 866 € d'aides versées en 2016, environ 50 % provenaient de l'ODEADOM, 30 % d'autres sources de financement de l'État et 20 % de la Collectivité Territoriale.
- **Conduites des politiques publiques et dépenses générales** : L'État a financé 877 207 €, soit plus de 83 % de ces dépenses, le restant étant rémunéré par le budget de la Collectivité Territoriale pour un montant de 177 517 €.

Rapport 2016 d'activité



Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer

Conception : DTAM / unité Communication - Photos : DTAM sauf mention contraire
www.saint-pierre-et-miquelon.developpement-durable.gouv.fr